

Montréal, le 26 mai 2023

Prince Immanuel Joseph Arokiaraj

Lettre d'acceptation

La présente lettre constitue votre preuve d'admission à l'Université de Montréal aux fins de l'immigration. Elle vous est fournie car nos données indiquent que vous êtes un étudiant étranger ou une étudiante étrangère, c'est-à-dire que vous ne détenez ni la nationalité canadienne ni la résidence permanente.

Avant votre arrivée au Canada, il est de votre responsabilité de vous informer auprès des instances gouvernementales [québécoises](#) et [canadiennes](#) afin d'obtenir les autorisations d'entrée et de séjour au pays, soit :

1. Un certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
2. Un permis d'études émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Ce programme d'études inclus un ou des stages obligatoires à compléter afin de répondre aux exigences nécessaires pour obtenir votre diplôme. Ce stage est une partie essentielle et intégrante de votre programme d'études au Canada, mais ne constitue pas plus de 50% de la durée totale de votre programme d'études.

Vous devez obtenir un permis de travail stage coop pour être en mesure de faire ce ou ces stages. La demande de ce permis se fait au même moment que votre demande de permis d'études.

Notez que si votre stage est dans le domaine de la santé, de l'enseignement, en lien avec les enfants, les aînés ou les personnes vulnérables ou tous domaines similaires, avant de faire votre demande de permis, vous devez passer un [examen médical auprès d'un médecin désigné](#) par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). La preuve de cet examen doit être transmise à IRCC en même temps que votre demande de permis d'études.

Muni de cette lettre d'acceptation, vous pouvez dès à présent entreprendre les démarches en vue de l'obtention de ces documents.

Renseignements personnels sur l'étudiant ou l'étudiante

Nom de famille	Joseph Arokiaraj
Prénom	Prince Immanuel
Date de naissance	26-03-2001
Numéro d'Identification	20282965
Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ou lettre du MIFI	I
Adresse postale complète	Ozone Greens Phase 2 E6-701 Tamil Nadu Jalladianpet Perumbakkam Chennai, 600100 Inde

Renseignements sur l'établissement

Nom de l'établissement au complet	Université de Montréal
No de l'établissement d'enseignement désigné	O19359011045
Adresse de l'établissement	Case postale 6205

	Succursale Centre-ville Montréal, Qc H3C 3T5 CANADA
No. de téléphone	514 343-6111
No. Télécopieur	S/O
Type d'établissement	Public
Adresse Internet	vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/bureau-etudiants-internationaux
Adresse électronique	internationaux@sve.umontreal.ca
Nom de la personne ressource, titre du poste	Conseiller(ère), Bureau des étudiants internationaux des Services à la vie étudiante
No. téléphone de la personne ressource	514-343-6935
Nom de la ressource alternative	S/O

Renseignements sur le programme

Statut d'étudiant	Temps plein
Heures de cours par semaine	I
Domaine/programme d'étude	Informatique, maîtrise (217510)
Niveau d'études	Maîtrise (2 ^e cycle)
Stages obligatoires	Ce programme d'études comporte un ou plusieurs stages, ne constituant pas plus de 50% de la durée totale du programme d'études.
Type de formation	Générale
Programme d'échange	Non
Bourse d'études/autre forme d'aide financière	I
Internat	S/O
Conditions d'acceptation : Vous devez faire la preuve aux Études supérieures et postdoctorales de l'obtention du Bachelor of Computer Science and Engineering de Sathyabama Institute of Science and Technology avec une moyenne de 8/10 avant le 31 août 2023. Lien téléversable dans votre Centre étudiant à venir.	
Durée du programme	Minimum 1 an(s) d'études à temps plein
Trimestre d'admission	Automne 2023, débutant le 21 août 2023
Date d'échéance de la lettre d'acceptation	20 septembre 2023
Frais prépayés	Non

Estimation des droits de scolarité de base pour les programmes d'études aux cycles supérieurs

Une estimation des droits de scolarité à payer pour une année d'études à l'Université de Montréal est fournie ci-dessous. Ces montants ne tiennent pas compte des frais d'assurance, d'hébergement, de transport, d'équipement, etc. Ces frais peuvent être modifiés sans préavis. Pour obtenir les informations à jour, consultez le site du Bureau

du registraire : registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts-des-etudes

L'assurance médicale collective de l'UdeM est obligatoire pour les étudiantes et étudiants étrangers.

Le montant de cette assurance est ajouté à la facture des droits de scolarité. Des frais de matériel scolaire peuvent également s'appliquer. Pour plus d'information, consultez le site : vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/bureau-etudiants-internationaux

Frais en vigueur en 2022-2023 (automne et hiver)	2 ^e cycle recherche	2 ^e cycle hors-recherche	3 ^e cycle
Étudiants français et belges francophones	4 195,35\$ / année	4 195,35\$ / année	4 195,35\$ / année
Autres étudiants étrangers	28 731,60\$ / année	29 084,40\$ / année	25 788,60\$ / année

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des frais découlant d'une inscription au trimestre d'été.

Pour plus d'information sur les demandes d'autorisation pour étudier au Québec et au Canada, consultez :

- Gouvernement du Québec – Immigration, Francisation et Intégration : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/index.html
- Gouvernement du Canada – Immigration et citoyenneté : www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada.html

Au nom du doyen, de la doyenne — Faculté des arts et des sciences



Julie Carrier, Vice-rectrice adjointe aux études supérieures

Les Études supérieures et postdoctorales (ESP) font office de Bureau des admissions pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs.



Prince Immanuel Joseph Arokiaraj
Ozone Greens Phase 2 E6-701 Tamil Nadu
Jalladianpet Perumbakkam
Chennai, TN
Inde 600100

Montréal, le 26 mai 2023
Matricule : 20282965
Étudiant étranger

Objet : Décision – Admission conditionnelle

Bonjour,

Félicitations Prince Immanuel Joseph Arokiaraj! À la suite de l'évaluation de votre dossier, nous avons le plaisir de vous annoncer votre admission au programme d'études suivant:

**Informatique, maîtrise (217510)
Faculté des arts et des sciences**

Cette décision d'admission conditionnelle témoigne de l'excellence de vos résultats académiques et reconnaît les efforts que vous avez fournis tout au long de votre cheminement. Nous avons la conviction que vous avez toutes les qualités requises pour vous épanouir au sein de notre université et que vous apporterez une importante contribution à notre grande communauté.

En étudiant aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal, vous aurez accès à toutes les ressources d'une institution de renommée internationale. Vous suivrez une formation de haut niveau dispensée par des professeurs et professeures qui font autorité dans leur domaine et évoluerez dans un environnement stimulant, à la pointe du savoir et en phase avec les enjeux de notre société. Vous pourriez également profiter de nombreuses sources de financement et profiterez de nos réseaux de contacts étendus dans tous les domaines.

Étudier à l'UdeM c'est aussi bénéficier de tout le soutien et l'accompagnement nécessaires à l'atteinte de votre plein potentiel. Vous vous apprêtez également à rejoindre une communauté diversifiée, dynamique et engagée qui partage une curiosité intellectuelle et une ouverture d'esprit qui vous suivra bien au-delà de vos études.

Vous trouverez d'autres informations relatives à cette offre ci-après sur la page [Information détaillée sur votre offre d'admission conditionnelle](#).

Nous vous demandons de lire attentivement ces informations et de prendre note de toutes les exigences supplémentaires qui y figurent et qui doivent être satisfaites pour que cette offre soit maintenue.

Encore une fois, félicitations! Je vous souhaite la bienvenue et tout le succès possible dans la poursuite de vos études. Au plaisir de vous accueillir dans la grande communauté de l'UdeM.

Au nom du doyen, de la doyenne — Faculté des arts et des sciences



Julie Carrier, Vice-rectrice adjointe aux études supérieures

Les Études supérieures et postdoctorales (ESP) font office de Bureau des admissions pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs.

Prince Immanuel Joseph Arokiaraj

Montréal, le 26 mai 2023

Matricule : 20282965

Étudiant étranger

Information détaillée sur votre offre d'admission conditionnelle

Veuillez lire attentivement les détails de votre admission ci-dessous, en portant une attention particulière aux conditions d'admission.

Programme d'études	Informatique, maîtrise
Faculté	Faculté des arts et des sciences
1^{er} trimestre d'admission	Automne 2023, débutant le 21 août 2023 Cette admission est valide uniquement si elle est suivie d'une inscription à ce trimestre. Vous devez consulter votre horaire pour connaître la date exacte de début de vos cours.
Campus	Campus Montréal
Régime d'études	Temps plein
Crédits requis	45 crédits
Stages obligatoires	Ce programme d'études comporte un ou plusieurs stages, ne constituant pas plus de 50% de la durée totale du programme d'études.

Conditions d'admission

Ce n'est qu'une fois que vous aurez rempli la ou les conditions mentionnées ci-dessous que cette offre d'admission deviendra définitive :

- Vous devez faire la preuve aux Études supérieures et postdoctorales de l'obtention du Bachelor of Computer Science and Engineering de Sathyabama Institute of Science and Technology avec une moyenne de 8/10 avant le 31 août 2023. Lien téléversable dans votre Centre étudiant à venir.

Veuillez également consulter la tuile *Tâches* de votre Centre étudiant afin de prendre connaissance de toute autre exigence d'admission.

Informations complémentaires

- Durée minimale de la scolarité (en trimestres équivalents plein temps): 3.0 trimestres.
- La maîtrise en informatique se fera avec la modalité stage.

Ressource utile

Vous avez des questions? Contactez-nous : suivi-decision@esp.umontreal.ca

Date limite d'acceptation	23 juin 2023 Vous avez jusqu'à cette date pour accepter la présente offre. Après ce délai, l'offre ne sera plus valide. Vous pouvez le faire dès maintenant en vous rendant sur la vignette « Admissions » de votre Centre étudiant.
Bourse d'exemption	Nous profitons de l'occasion pour vous informer que l'Université de Montréal dispose d'un programme de bourses d'exemption pour une partie des frais de scolarité

	supplémentaires pour les étudiants internationaux inscrits aux études supérieures. Le dossier de tous les étudiants est analysé dès leur admission et les informations relatives aux octrois vous seront communiquées sous peu. Vous n'avez donc aucune démarche à entreprendre à ce stade.
Prochaines étapes	Pour connaître les prochaines étapes, nous vous invitons à consulter cette page Web : Prochaines étapes . Pour trouver le nom de la personne responsable de votre programme (TGDE) aux cycles supérieurs consultez la page admission.umontreal.ca/tgde

Cet avis remplace et annule tout avis émis antérieurement pour ce programme pour le même trimestre.

Vos études sont encadrées par le [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#). Nous vous invitons à en prendre connaissance, il vous sera utile tout au long de votre parcours d'études.



Le 29 mai 2023

Prince Immanuel Joseph Arokiaraj
Ozone Greens Phase 2 E6-701 Tamil Nadu
Jalladianpet Perumbakkam
Chennai, Tamil Nadu, 600100
Inde

Matricule : 20282965
Programme d'études : 217510
Trimestre d'admission : Automne 2023

Objet : Avis d'octroi / Bourse d'exemption UdeM - 2^e cycle

Nous sommes heureux que vous ayez choisi l'Université de Montréal pour la réalisation de votre projet d'études universitaires. Au terme de l'évaluation de votre dossier, nous avons le plaisir de vous accorder une **bourse d'exemption partielle** applicable aux droits de scolarité supplémentaires.

L'Université de Montréal met en place ce programme dans le but d'accueillir les meilleurs étudiants et étudiantes de tous les pays, contribuant ainsi à l'actualisation de notre mission éducative et à la diversité culturelle de notre communauté, une richesse pour notre institution.

Valeur de la Bourse d'exemption UdeM – 2^e cycle recherche

Par crédit	Par trimestre Statut plein temps (équivalent à 15 crédits)	Par année Statut plein temps (3 trimestres, équivalent à 45 crédits)
223,25 \$ CA	3 348,78 \$ CA	10 046,35 \$ CA

Valeur de la Bourse d'exemption UdeM – 2^e cycle hors recherche

Par crédit	Par trimestre Statut plein temps (équivalent à 15 crédits)	Par année Statut plein temps (3 trimestres, équivalent à 45 crédits)
225,99 \$ CA	3 389,89 \$ CA	10 169,68 \$ CA

Applicable aux droits de scolarité

La Bourse d'exemption UdeM sera appliquée directement à [vos droits de scolarité](#) et déduite du solde de votre facture à compter du trimestre d'admission mentionné en titre.

Durée d'octroi

Programmes facturés au statut	Nombre de trimestres d'admissibilité*
Maîtrise avec mémoire	3 à 4
Maîtrise sans mémoire	3 à 6

* selon la durée normale de scolarité plein temps du programme d'études

Programmes facturés au crédit	Nombre de crédits d'admissibilité*
Diplôme d'études spécialisées (DES) – Études médicales postdoctorales	24 à 312
Diplôme d'études spécialisées (DES) – excluant les résidents en médecine	108
Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS)	30
Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (IPSAV)	45
Maîtrise de cours (Maîtrise en éducation (M.Ed.))	45 à 60
Microprogramme	12 à 18

* selon la structure du programme d'études

Conditions d'octroi et de maintien

Pour maintenir votre Bourse d'exemption UdeM tout au long de la période d'octroi, vous devez satisfaire aux conditions suivantes :

1. Être inscrit ou inscrite **à temps plein et sans interruption non autorisée** à votre programme d'études;
2. Avoir des autorisations d'études valides (CAQ et permis d'études) pour l'ensemble des trimestres de votre programme d'études. Notez que vous devez venir au Québec pour fournir les documents d'immigration au trimestre d'admission mentionné en titre. Pour plus d'information, veuillez consulter la page web sur les [démarches administratives et d'immigration](#);
3. Ne pas bénéficier d'une [exemption applicable aux droits de scolarité](#). Pour vérifier si cela s'applique à votre situation, veuillez vous référer à l'annexe ci-dessous.

Changement de situation

Nous vous invitons à nous informer de tout changement de situation dans les plus brefs délais. Si vous obtenez la résidence permanente, veuillez communiquer avec le [Bureau du registraire](#). Dans le cas d'une exemption octroyée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), communiquez avec le secteur des [Droits de scolarité](#).

Règles et directives

La Bourse d'exemption UdeM est assujettie [aux règlements et directives de l'Université de Montréal](#).

Questions

Pour toute question relative à cette bourse, veuillez visiter cette [page Web](#) ou communiquer par courriel à l'adresse suivante : esp-bourses@esp.umontreal.ca.



Julie Carrier, Vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales

Annexe sur les exemptions applicables aux droits de scolarité

En raison de votre statut et de votre pays d'origine, vous pourriez bénéficier d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiantes et étudiants internationaux. Conformément aux ententes de coopération et aux accords bilatéraux signés entre le gouvernement du Québec et des gouvernements étrangers ainsi que des organisations internationales, vous pourriez payer les mêmes droits de scolarité que les étudiantes et étudiants québécois ou canadiens non-résidents du Québec. **Les exemptions couvrant les droits de scolarité sont généralement plus avantageuses que la Bourse d'exemption UdeM.**

a) Exemption du MES

L'exemption du MES est généralement plus avantageuse que la Bourse d'exemption UdeM. Vous pourriez bénéficier d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires si votre pays ou l'organisation internationale ayant sélectionné votre candidature est signataire d'une entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire avec le gouvernement du Québec.

La gestion des exemptions est assurée par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec, qui communique aux universités la liste des bénéficiaires des exemptions en vertu des ententes internationales en vigueur.

Clientèle admissible

- Les étudiantes ou étudiants dont le [pays de citoyenneté](#) a signé une entente avec le gouvernement du Québec
- Les étudiantes ou étudiants admis dans un programme menant à un grade, soit au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat. Les études libres et les programmes courts de tous les niveaux ne sont pas admissibles (certificat, microprogramme, diplôme d'études supérieures spécialisées, etc.).

Pour faire une demande ou obtenir de l'information

Vérifiez d'abord que votre pays est signataire d'une entente en consultant le site du [ministère de l'Enseignement supérieur](#). La procédure de demande est indiquée sur cette page.

Notez que votre pays est responsable de la sélection des candidatures. Toute demande d'exemption doit être acheminée par l'intermédiaire d'une représentante ou d'un représentant désigné à titre de [responsable de la gestion des exemptions](#).

b) Autres exemptions

Veuillez vérifier si un des motifs d'exemption suivants s'applique à votre situation.

i. Les étudiantes et étudiants français et belges francophones

En vertu des ententes signées en matière de mobilité étudiante entre le gouvernement du Québec et ceux de la [République française](#) (2015) et de la [Communauté française de Belgique](#) (2018) :

- Les étudiantes et étudiants français et belges francophones de 1^{er} cycle bénéficient d'une exemption au tarif canadien non-résident du Québec.
- Les étudiantes et étudiants français de 1^{er} cycle pouvant justifier d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans bénéficient d'une exemption au tarif québécois.
- Les étudiantes et étudiants français et belges francophones de 2^e ou 3^e cycle et les résidentes et résidents en médecine bénéficient d'une exemption au tarif québécois.
- Les étudiantes et étudiants français et belges francophones inscrits comme étudiants libres bénéficient d'une exemption au tarif canadien non-résident du Québec.
- Les étudiantes et étudiants français et belges francophones inscrits à des cours hors programme, tous cycles d'études confondus, bénéficient d'une exemption au tarif canadien non-résident du Québec pour ces cours qui ne font pas partie de leur programme.

Clientèle admissible

- Les étudiantes et étudiants français
- Les étudiantes et étudiants belges francophones

Pièces justificatives à téléverser dans le [Centre étudiant](#)

- Passeport valide de la République française ou du Royaume de Belgique
- Carte d'identité prouvant le statut de Belge francophone, le cas échéant
- Permis de séjour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration
- Certificat d'acceptation du Québec

Pièce justificative à fournir au secteur des [Droits de scolarité](#)

- Original de l'attestation officielle d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans, le cas échéant

ii. Les réfugiés, les personnes protégées ou les personnes à protéger

Si vous détenez le statut de réfugié, de personne protégée ou de personne à protéger au Canada et détenez un certificat de sélection du Québec (CSQ), vous bénéficiez d'une exemption au tarif québécois. Si vous ne détenez pas de CSQ, vous bénéficiez d'une exemption au tarif canadien non-résident du Québec.

Clientèle admissible

- Les étudiantes et étudiants inscrits qui ont obtenu le statut de réfugié, de personne protégée ou de personne à protéger

Pièces justificatives à téléverser dans le [Centre étudiant](#)

- Le document délivré par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ou par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) reconnaissant formellement que le statut de réfugié, de personne protégée ou de personne à protéger a été accordé à l'étudiant ou à l'étudiante
- Le CSQ délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le cas échéant

iii. Les membres du personnel d'une mission diplomatique ou permanente, d'un poste consulaire, d'un bureau gouvernemental étranger ou d'une organisation internationale gouvernementale, leur conjoint ou conjointe et leurs enfants à charge

Clientèle admissible

- Tout agent ou agente diplomatique d'un gouvernement étranger faisant partie d'une mission diplomatique établie au Canada;
- Toute ou tout fonctionnaire d'un gouvernement étranger affecté à un poste consulaire établi au Québec ainsi que tout représentant ou représentante d'un gouvernement étranger affecté à un bureau de ce gouvernement établi au Québec ou au Canada et, dans ce cas, travaillant au Québec;
- Tout membre du personnel administratif, technique et de service d'une mission diplomatique, d'un poste consulaire ou d'un bureau visé au point 2 ainsi que toute ou tout domestique privé du chef de la mission diplomatique, du chef de poste consulaire ou d'un bureau;
- Tout représentant ou représentante d'une mission permanente d'un gouvernement étranger membre d'une organisation internationale gouvernementale établie au Québec;
- Tout membre du personnel administratif, technique et de service d'une mission permanente visée au point 4 ainsi que toute ou tout domestique privé du chef de la mission permanente;
- Toute ou tout fonctionnaire d'une organisation internationale gouvernementale établie au Québec ainsi que toute ou tout domestique privé du dirigeant de l'organisation;
- Un conjoint ou une conjointe, un fils ou une fille à charge d'une des personnes mentionnées ci-dessus.

Précisions

- L'exemption est accordée pour la seule période où l'agent ou l'agent, le ou la fonctionnaire, le représentant ou la représentante ou le membre du personnel est effectivement en fonction. À la fin de son mandat au Québec, si une ou un bénéficiaire de cette catégorie d'exemptions renouvelait son inscription à temps plein au même programme dans la même université, une exemption pour terminer ce programme pourrait être accordée de façon exceptionnelle en vertu d'une décision communiquée à l'Université par le Ministère.

Pièce justificative à fournir au secteur des [Droits de scolarité](#)

- L'original de l'attestation portant le sceau du Protocole du gouvernement du Québec et la signature de sa représentante ou de son représentant officiel. Cette attestation est annuelle et n'est valable que pour les trimestres d'études de l'année scolaire indiquée. L'exemption prend effet à partir du trimestre pendant lequel le ou la bénéficiaire dépose la pièce justificative. Aucune exemption ne peut être accordée pour un trimestre antérieur.

iv. Les membres du personnel d'une organisation internationale non gouvernementale, leur conjoint ou conjointe ou leurs enfants à charge

Clientèle admissible

- Tout employé ou employée d'une organisation internationale non gouvernementale que le gouvernement du Québec a reconnu en vertu du Décret concernant les critères de reconnaissance et les domaines d'activités des organisations internationales non gouvernementales aux fins d'octroi d'exemptions fiscales et d'avantages, pour la durée de son emploi
- Un conjoint ou une conjointe, un fils ou une fille à charge d'une des personnes mentionnées cidessus

Précisions

- L'exemption est accordée pour la seule période où l'employée ou l'employé est effectivement à l'emploi de l'organisation sur le territoire du Québec. À la fin de son mandat au Québec, si une ou un bénéficiaire de cette catégorie d'exemptions renouvelait son inscription à temps plein au même programme dans la même université, une exemption pour terminer ce programme pourrait être accordée de façon exceptionnelle en vertu d'une décision communiquée à l'Université par le Ministère.

Pièce justificative à fournir au secteur des [Droits de scolarité](#)

- L'original de l'attestation portant le sceau du Protocole du gouvernement du Québec et la signature de sa représentante ou de son représentant officiel. Cette attestation est annuelle et n'est valable que pour les trimestres d'études de l'année scolaire indiquée. L'exemption prend effet à partir du trimestre pendant lequel le ou la bénéficiaire dépose la pièce justificative. Aucune exemption ne peut être accordée pour un trimestre antérieur.

v. Le conjoint ou la conjointe et les enfants à charge de certains travailleurs et travailleuses temporaires

Clientèle admissible

- Tout conjoint ou conjointe, fils ou fille à charge d'une ressortissante ou d'un ressortissant étranger, titulaire d'un permis de travail fermé
- Tout conjoint ou conjointe, fils ou fille à charge d'une ou un ecclésiastique exempté de l'obligation de détenir un permis de travail

Précision

- L'exemption n'est valide que pour la durée du permis de travail ou de l'exemption d'un permis de travail.

Pièces justificatives à fournir au secteur des [Droits de scolarité](#)

- Permis de travail fermé* de la travailleuse ou du travailleur temporaire ou fiche de visiteur de la travailleuse ou du travailleur ecclésiastique et lettre d'un organisme religieux situé sur le territoire québécois
- Permis de séjour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration
- Certificat d'acceptation du Québec
- Copie du passeport du travailleur ou de la travailleuse
- Copie du passeport de l'étudiant ou de l'étudiante
- Pièces établissant le lien de parenté entre le travailleur ou la travailleuse et l'étudiant ou l'étudiante

* Le permis de travail fermé doit indiquer le nom de l'employeur et le lieu de l'emploi qui doit obligatoirement se situer sur le territoire québécois.

vi. Certaines catégories de personnes autorisées à déposer au Canada une demande de résidence permanente

Clientèle admissible

- Les étudiantes ou étudiants autorisés à déposer au Canada une demande de résidence permanente et titulaires d'un certificat de sélection du Québec (CSQ) délivré pour l'une des catégories suivantes : regroupement familial, travailleur, membre de famille de réfugiés et cas humanitaire

Pièces justificatives à fournir au secteur des [Droits de scolarité](#)

- Permis de séjour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration
- Certificat de sélection du Québec
- Lettre délivrée par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) indiquant que la demande de résidence permanente au Canada est en traitement pour l'une des catégories suivantes : regroupement familial, aide familiale résidente, cas humanitaire